

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
BRIANCE • COMBADE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 8 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres votants : 21

Etaient présents (17) : CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude ; SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe

Pouvoirs (4) : BOURLIATAUD Isabelle à MONZAUGE Christian ; DE CUYPER Micheline à LAFARGE Monique ; LAUBARY Dominique à FOUR Franck ; RAINNE Philippe à JEANDILLOU Corinne

Absents excusés (4) : BOURLIATAUD Isabelle ; DE CUYPER Micheline ; LAUBARY Dominique ; RAINNE Philippe ;

Absents (4) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; LEYGNAC Roland ;

Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

**Délibération n° 2023-60 : Subvention à l'Escola du Mont Gargan**

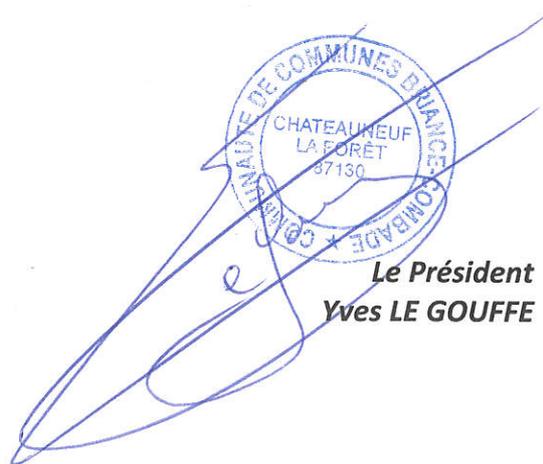
Monsieur le Président rappelle qu'une convention triennale a été mise en place en 2020 avec l'association afin de définir les engagements réciproques entre l'association et la CCBC (délibération du bureau communautaire du 20 janvier 2020). Cette convention a été reconduite de 2023 à 2025. Cependant, contrairement à la précédente, elle n'est plus renouvelable tacitement, chacune des parties estimant qu'il est préférable de se revoir régulièrement pour ajuster les engagements de chacun. Cette convention, comme l'ancienne, précise qu'une subvention de 500 € sera versée chaque année à l'association sur la durée de la convention.

Accusé de réception en préfecture  
087-248719338-20230918-2023-60-DE  
Date de réception préfecture : 19/09/2023

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- **DE VERSER** une subvention de 500 € pour l'année 2023 à l'association Escola dau Mont Gargan
- **DE PRECISER** que cette somme a été inscrite au budget de la collectivité.

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 18 septembre 2023***



The stamp is circular with the text "UNION DE COMMUNES BLANCHES" around the top edge and "CHATEAUNEUF LA FORÊT" and "37130" in the center. The signature is a large, stylized blue scribble that overlaps the stamp.

**Le Président  
Yves LE GOUFFE**